

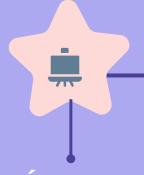
# Objectifs

- Comprendre comment un élève peut accéder à des aides de droit spécial
- **Le GevaSco** : comment le remplir, comment accompagner les familles
- Connaître <u>le cadre</u> de l'ensemble du processus dans lequel s'inscrit l'évaluation des besoins scolaires de l'élève en situation de handicap
- Fonder <u>une culture commune</u> et utiliser un vocabulaire partagé avec tous les autres acteurs
- <u>Contribuer</u> de manière optimale au travail de <u>l'EPE</u>
   S'approprier les <u>documents réglementaires</u> de la MDPH



# Résumons







Aides de droit

Prises en charge



ÄÄ

# **Etape 2**

des regards lors des équipes éducatives



# **Etape 3**

Accompagnement de la famille vers une saisine de la MDPH



# Etape 4

Gevasco lère demande



43



## Le cadre conceptuel et règlementaire



Le ministère de l'Éducation nationale – direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) – et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ont élaboré conjointement le GEVA-Sco,Outil d'aide à l'évaluation des besoins de scolarisation des élèves en situation de handicap.





### Le GEVA-Sco,

- un <u>outil</u> pour le <u>recueil et l'analyse</u> de données sur les <u>conséquences de troubles</u> dans le <u>parcours scolaire</u> <u>d'un enfant</u>;
- un outil pour <u>l'observation partagée</u> de la situation scolaire d'un enfant ;
- un outil pour harmoniser le recueil d'informations et les échanges entre partenaires ;
- un <u>outil de dialogue</u> (entre la famille et les autres membres de l'EE/ESS) et <u>de transmission</u> d'informations nécessaires à la MDPH dans le cadre d'une demande de droit spécifique de compensation relative à la scolarisation (ordinaire ou spécialisée).



En amont de l'équipe éducative, collecte de toutes les informations auprès des différents professionnels connaissant l'élève.

**Le directeur** renseigne les pages 1, 2 et 3 du GEVA-SCO (identification de l'élève-son parcours-les aides, l'emploi du temps)

L'enseignant remplit les pages 4 et 5 (observations de l'autonomie de l'enfant), la page 2 (évaluation de la scolarité) : une réflexion peut avoir lieu au préalable et la rédaction peut se faire lors de l'équipe éducative.

- Le <u>GEVA-Sco est finalisé avec les parents</u> lors de la réunion de l'équipe éducative.
- C'est le directeur qui en est le maître d'œuvre :

43

• Lorsqu'il est renseigné, le GEVA-Sco se substitue au compte rendu de la réunion d'équipe éducative effectué par le directeur

À l'issue de l'équipe éducative, le directeur informe les parents de la suite de la procédure :





<u>L'école</u> directeur enseignant membres du RASED

<u>La famille</u> L'élève Les parents

Les partenaires



#### Identification (p. 1 du GEVA-Sco première demande ou réexamen)

		La date de réunion de l'équipe (EE/ESS) est à renseigner obligatoirement.
Pour l'année scolaire 20/ 20	D	ate de réunion de l'équipe éducative/ / 20
Identification		
Nom et prénom de l'élève :		Date de naissance://
N° et rue :		
Ville : .		Code postal :
Tél :	Courriel:	
	Coordonnées des représentants légaux	
	Parents	Autre responsable légal

Autre responsable légal Tuteurs, préfets de département pour les pupilles de l'État.

de l'enseignant référent du sect	eur:
	Courriel
Établissement scolaire fréquenté :	
sation	
Scolarisation	/
	sation

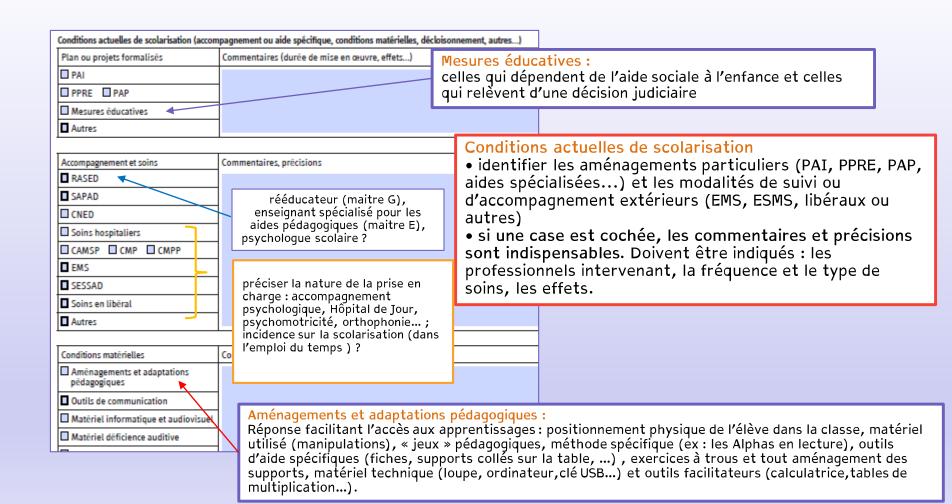
#### Parcours de scolarisation

Il est nécessaire et important de mentionner

- <u>les étapes</u> du parcours de scolarisation :
- classes suivies,
- maintien,
- orientation,
- par correspondance,
- stage de remise à niveau, déscolarisation...
- leurs <u>durées</u> respectives
- les <u>éléments/ressources</u>, les <u>types et modes</u> <u>d'accompagnement</u> ayant permis (complètement, partiellement, pas du tout) cette scolarisation.

## Points saillants liés à la scolarisation (p. 1 à 3 du GEVA-Sco)

- la scolarisation actuelle de l'élève et son parcours de scolarisation
- Les éventuelles **conditions particulières de scolarisation** (la nature de ces conditions, leur durée de mise en œuvre, les conséquences sur la scolarisation) et le **niveau d'enseignement** dans les apprentissages
- L'emploi du temps actuel de l'élève



Évaluation de la scolarité (à renseigner obligatoirement)  Niveau d'enseignement dans les apprentissages (CP,CE1). Si le niveau n'est pas homogène, préciser :	
	Évaluation de la scolarité Cette rubrique doit être complétée obligatoirement pour toutes les situations. Niveau d'enseignement homogène ( ex : niveau CE1 dans toutes les disciplines ) OU non homogène ( ex : niveau CP en mathématiques et CE1 en français)
□ scolarité sans aménagements ayant permis des acquisitions comparables en rythme et en contenu à la moyenne de la clas □ scolarité sans aménagements n'ayant pas permis d'accéder aux acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'âge □ scolarité avec des aménagements ayant permis les acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'âge □ scolarité avec des aménagements n'ayant pas permis d'accéder aux acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'	

#### Emploi du temps actuel

Les temps de scolarisation doivent être indiqués pour chaque demi-journée avec le cas échéant, les temps d'inclusion, les temps d'accompagnement ou d'intervention des services de soins, la fréquentation des activités périscolaires. Les durées et lieux relatifs à ces temps doivent être mentionnés. N. B.: Il ne s'agit pas ici de préciser l'agenda scolaire avec les matières étudiées ou les heures d'enseignement.

#### Emploi du temps actuel de l'élève

(temps de scolarisation, activités périscolaires, accompagnement et soins, lieux...)

	MATIN	MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi			
Mardi			

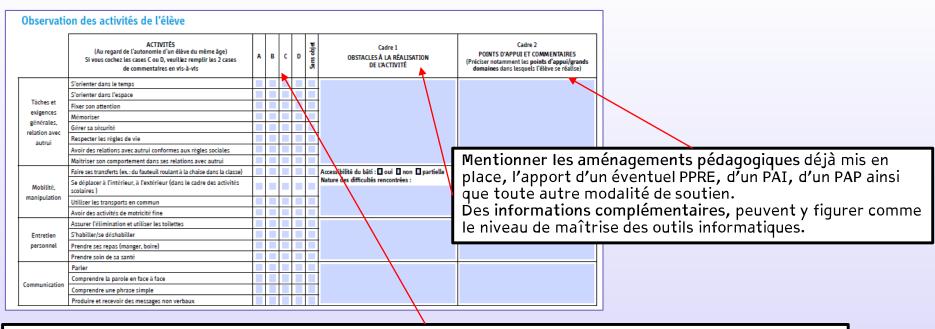
### Observation des activités de l'élève (p. 4 et 5)

Principales activités qui sont susceptibles d'avoir un retentissement sur la situation scolaire de l'élève handicapé.

Identification de la réalisation des activités : obstacles et points d'appui à cette réalisation. Le support permet la cotation (A, B, C, D) de la réalisation effective des activités, telles que l'élève les vit au quotidien dans son environnement :

- A : activité réalisée sans difficulté et seul ;
- B : activité réalisée avec des difficultés ponctuelles et/ou une aide ponctuelle ;
- C : activité réalisée avec des difficultés régulières et/ou une aide régulière ;
- D : activité non réalisée.

Les coches A, B, C, D ne sont pas une graduation similaire à des notes scolaires.



#### Le système de positionnement : on parle bien d'autonomie de l'élève

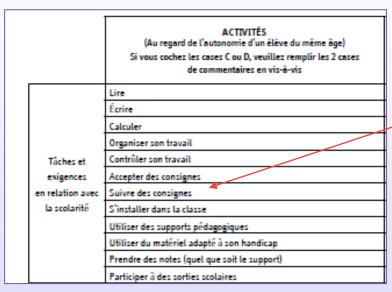
En référence à un élève de la même classe d'âge : tenir compte de la fatigabilité éventuelle, de la lenteur, de la douleur... Indiquer la façon dont est habituellement réalisée cette activité. ( fréquence et régularité.) Si des circonstances entraînent une modification dans la réalisation de l'activité, l'information doit être développée dans le cadre

Si des circonstances entraînent une modification dans la réalisation de l'activité, l'information doit être développée dans le cadre 1 (« obstacles ») ou 2 ( « des points d'appui »).

Les coches C et D nécessitent absolument un commentaire dans les cadres 1 ou 2 en vis-à-vis. (Pour les coches A et B, il est fortement conseillé de commenter aussi la façon dont l'activité est réalisée).

Il ne peut pas être effectué une coche entre les cases.

La mention « sans objet » est apportée en réponse aux questions ou items qui ne sont pas pertinents compte tenu de la situation de l'élève.



Préciser si nécessité d'une consigne simplifiée

À NOTER : ce n'est pas l'équipe éducative qui demande, c'est la famille (exemple : ne pas noter « l'équipe propose/demande une AESH pour aider à la concentration, pour réexpliquer l'exercice... » mais plutôt « l'élève maintient difficilement sa concentration...»

#### Évolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel :

Il convient d'indiquer les évolutions constatées et les actions à venir pour la suite du parcours de l'élève compte tenu de son autonomie, de la réalisation de ses activités, des obstacles rencontrés et des points d'appui mobilisés.

Arqumenter les besoins de compensation et préciser les besoins de l'élève et les limites des aménagements pédagogiques proposés Il ne s'agit ni d'une conclusion de l'équipe ni d'une prescription.

Le GEVA-Sco doit être **synthétique** ; il ne doit pas, par exemple, renvoyer à des annexes (bilans, comptes rendus) développant les différentes rubriques.

Des documents complémentaires peuvent être jugés utiles par l'EE pour éclairer les équipes pluridisciplinaires des MDPH en vue d'analyser la situation globale et d'identifier des besoins de compensation. Ces documents sont fonction de la situation de l'élève : le PAP, le PPRE, le PAI, le bulletin scolaire ou toute production de l'élève

N. B. Une copie du GEVA-Sco finalisée lors de l'EE doit être remise aux parents.

La logique de ce document, pour la MDPH, c'est de définir un certain degré
d'incapacité à faire ou à faire seul, pour qu'elle puisse déterminer quelle
compensation elle va mettre en place. Ce qui la préoccupe, c'est ce qui empêche
l'élève d'être aussi performant qu'un autre, en lien avec sa pathologie.